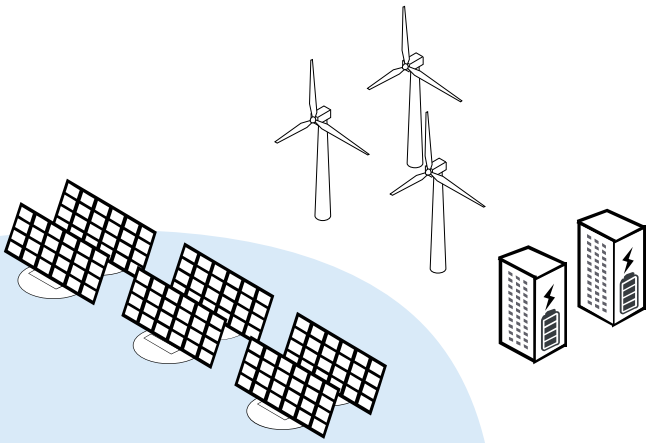
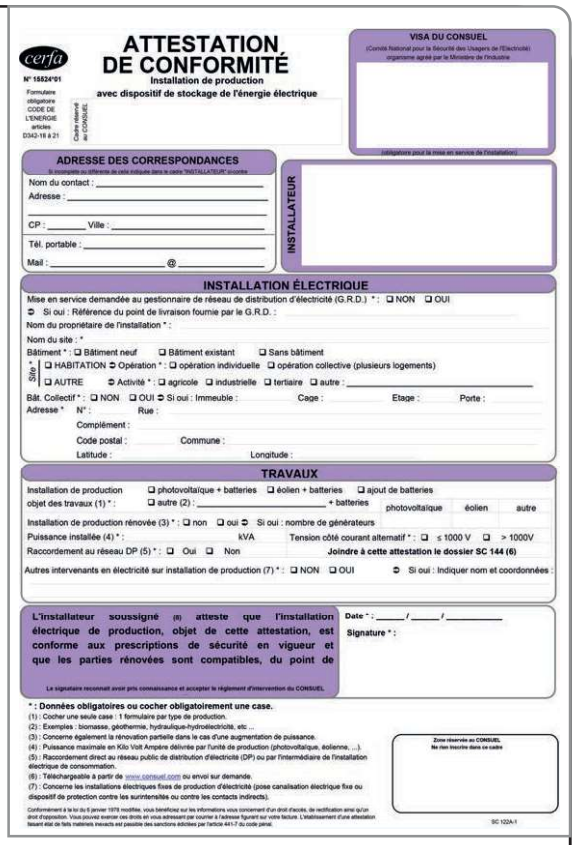
CONSUEL
Innovons pour la sécurité électrique

Attestation de Conformité Violette

Production avec stockage par batteries

L' Attestation de Conformité (AC) violette pour les installations de production **avec dispositif de stockage par batteries** de l'énergie électrique.





ATTESTATION DE CONFORMITÉ
Installation de production
avec dispositif de stockage de l'énergie électrique

VISA DU CONSUEL

ADRESSE DES CORRESPONDANCES
Nom du contact :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. portable :
Mail : @

INSTALLATEUR

INSTALLATION ÉLECTRIQUE
Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) * : ❑ NON ❑ OUI
Nom du propriétaire de l'installation * :
Nom du site : *
Bâtiment * : ❑ Bâtiment neuf ❑ Bâtiment existant ❑ Sans bâtiment
Site * ❑ HABITATION ➲ Opération * : ❑ opération individuelle ❑ opération collective (plusieurs logements)
❑ AUTRE ➲ Activité * : ❑ agricole ❑ industrielle ❑ tertiaire ❑ autre :
Bât. Collectif * : ❑ NON ❑ OUI ➲ Si oui : Immeuble : Cage : Etage : Porte :
Adresse * N° : Rue :
Complément :
Code postal : Commune :
Latitude : Longitude :

TRAVAUX
Installation de production ❑ photovoltaïque + batteries ❑ éolien + batteries ❑ ajout de batteries
objet des travaux (1) * : ❑ autre (2) : + batteries photovoltaïque éolien autre
Installation de production rénovée (3) * : ❑ non ❑ oui ➲ Si oui : nombre de générateurs
Puissance installée (4) * : kVA Tension côté courant alternatif * : ❑ ≤ 1000 V ❑ > 1000V
Raccordement au réseau DP (5) * : ❑ Oui ❑ Non Joindre à cette attestation le dossier SC 144 (6)
Autres intervenants en électricité sur installation de production (7) * : ❑ NON ❑ OUI ➲ Si oui : Indiquer nom et coordonnées

L'installateur soussigné (8) atteste que l'installation électrique de production, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties rénovées sont compatibles, du point de

Date * : / /
Signature * :

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter le règlement d'intervention du CONSUEL

* : Données obligatoires ou cocher obligatoirement une case.
(1) : Cocher une seule case : 1 formulaire par type de production.
(2) : Exemples : biomasse, géothermie, hydraulique-hydroélectricité, etc ...
(3) : Concerne également la rénovation partielle dans le cas d'une augmentation de puissance.
(4) : Puissance maximale en Kilo Volt Ampère délivrée par l'unité de production (photovoltaïque, éolienne, ...).
(5) : Raccordement direct au réseau public de distribution d'électricité (DP) ou par l'intermédiaire de l'installation électrique de consommation.
(6) : Téléchargeable à partir de www.consuel.com ou envoi sur demande.
(7) : Concerne les installations électriques fixes de production d'électricité (pose canalisation électrique fixe ou dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects).

Zone réservée au CONSUEL
Ne rien inscrire dans ce cadre

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez sur les informations vous concernant d'un droit d'accès, de rectification ainsi qu'un droit d'opposition. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par courrier à l'adresse figurant sur votre facture. L'établissement d'une attestation faisant état de faits matériels inexacts est passible des sanctions édictées par l'article 441-7 du code pénal.

SC 122A-1

AC = Attestation de Conformité

Installations de production d'énergie électrique avec dispositifs de stockage par batteries avec ou sans autoconsommation :

A noter :
Il faut 1 AC par PDL/PRM et par type d'installation de production (exemple: si installation photovoltaïque + éolienne avec batteries, il faut 2 Attestations de Conformité violettes)

- Photovoltaïque :
- Eolien
- Hydro-électricité
- Cogénération

Important : Un dossier technique SC 144 rempli doit impérativement accompagner votre Attestation de Conformité lors de votre demande de visa.

Si votre demande de visa concerne une installation de puissance au point de livraison (PDL/PRM) supérieure à 36kVA, votre Attestation de Conformité remplie devra, en complément du dossier technique SC 144 adéquat, être accompagné d'un dossier technique SC 143 rempli également.

Rendez-vous à la rubrique Dossiers Techniques de notre site pour télécharger les dossiers techniques SC 144 et SC 143.

SC 304-2-Janvier 2022